

CONFIDENTIEL

Dakar, le 19 février 1991

R.P. no 1/91 - BZLE SENEGAL AU DEBUT DE 1991RAPPORT DE FIN DE MISSIONI. Politique intérieure

Contrairement aux années précédentes, la politique intérieure du Sénégal a connu, de fin 1987 à fin 1990, une période relativement troublée qui a mobilisé les autorités sénégalaises et a retenu l'attention de l'opinion publique internationale. Volontiers cité en exemple, le "modèle" sénégalais en a quelque peu souffert. Ce "modèle", d'ailleurs, n'a plus aujourd'hui qu'une valeur relative dès lors que d'autres Etats africains se sont, eux aussi, engagés dans la voie de la démocratisation politique, d'une part, et du redressement économique par l'ajustement structurel, d'autre part.

Dès l'automne 1987, la campagne pour les élections présidentielles et législatives du 28 février 1988 s'était développée avec une virulence et même une violence inattendues. Elle a marqué le point de départ d'une remise en cause, parfois radicale, du pouvoir du Président Abdou Diouf et de la prédominance - il est vrai pesante - du parti socialiste (PS) tant sur la vie publique que sur l'appareil de l'Etat. Relayée par de nombreuses publications (la presse est libre au Sénégal), l'opposition a mené et continue de mener, aujourd'hui dans le cadre d'une "conférence nationale des chefs de partis de l'opposition" (CONACPO) réunissant neuf partis (l'opposition en compte seize), une contestation très vive du régime. Adopté par le parti démocratique sénégalais (PDS), principal parti de l'opposition, le thème du "sopi" ("changement" en wolof) a trouvé un large écho, en particulier parmi la jeunesse.

Grâce notamment à l'appui des confréries musulmanes - qu'il a su habilement se concilier - et à celui des populations rurales, le Président Diouf l'a nettement emporté (73 % contre 26 % des voix) sur son principal challenger, Me Abdoulaye Wade, leader du PDS, avocat se présentant comme libéral, volontiers démagogue, qui séjourne fréquemment en Europe et qui, en 1978, faisait déjà face à Léopold Sédar Senghor. Abdou Diouf a donc entamé un nouveau mandat de cinq ans ("quinquennat de tous les dangers" ?). Me Wade a néanmoins bénéficié dans les villes, et surtout à Dakar, des voix des mécontents et des déshérités, toujours plus nombreux. Devant des fraudes évidentes et une



faible participation au vote (58 %), il a cru pouvoir nier la régularité de l'élection et réclame, depuis, le départ de "Monsieur Diouf". Aux législatives, le PS a remporté 103 des 120 sièges de l'Assemblée nationale, le PDS s'adjugeant les 17 sièges restants. Ainsi, le Parlement (surnommé "Chambre des applaudissements") reste aux mains du parti socialiste et soumis, en fait, aux volontés du Président de la République, Secrétaire général du parti.

De graves manifestations de rues survenues au lendemain des élections ont entraîné la proclamation de l'état d'urgence à Dakar ainsi que l'arrestation de Me Wade et d'autres responsables de l'opposition accusés d'incitation à la violence. Toutefois, après un verdict d'apaisement de la Cour de sûreté de l'Etat, suivi d'ailleurs d'une amnistie, le Président Diouf a levé l'état d'urgence le 17 mai 1988 et lancé un appel à la concertation, puis rencontré Me Wade le 26 mai. Malheureusement, le projet de "table ronde nationale" issu de cette rencontre s'est rapidement heurté à des difficultés de procédure - en réalité, à l'intransigeance de l'aile dure du PS - et a été ajourné sine die. Le chef de l'Etat a alors compris qu'il fallait d'abord remettre de l'ordre dans son propre parti.

C'est à cette remise en ordre, sur le thème "Rénovation et ouverture", que s'était attaché le Secrétaire général adjoint du PS, le tout puissant ministre d'Etat Jean Collin, Secrétaire général de la Présidence de la République, pilier du gouvernement, espoir des "rénovateurs" et bête noire de l'opposition qui ne manquait pas de rappeler son passé d'administrateur colonial français. Toutefois, à la surprise générale, le Président Abdou Diouf se séparait subitement de Jean Collin et nommait, le 27 mars 1990, un nouveau gouvernement où la "vieille garde" des "barons" socialistes revenait en force. On ne s'est donc pas étonné que le congrès ordinaire du parti, les 28 et 29 juillet suivant, congrès mené tambour battant par le Secrétaire général, n'ait véritablement débouché, ni sur la rénovation, ni sur l'ouverture. Il s'agissait, en fait, de resserrer les rangs et de ragaillardir les militants pour les élections municipales et rurales qui, prudemment ajournées d'un an, ont eu lieu le 25 novembre 1990. Elles ont consacré la victoire complète mais sans gloire du PS, l'opposition ayant, assez maladroitement et comme déjà en 1984, lancé un mot d'ordre de boycott du scrutin.

Certes, le chef de l'Etat s'affirme toujours décidé à décrier la vie politique du pays et à satisfaire certaines revendications de l'opposition, en particulier la réforme du Code électoral et l'accès de l'opposition aux médias d'Etat (radio et télévision). Mais, outre les résistances rencontrées à l'intérieur même du parti socialiste, il n'est pas sûr que cela suffise à désarmer ses adversaires. Ceux-ci, affaiblis, manifestement incapables d'offrir une alternative politique crédible, proposent une "conférence nationale pour le

changement", du type de celles organisées récemment dans d'autres Etats africains et poursuivent en attendant, d'entente avec de nouveaux syndicats autonomes, leur guérilla contre le régime.

Leur action est facilitée par l'évolution préoccupante de la situation économique, financière et sociale. Pays d'économie mixte, doté d'un secteur privé substantiel mais encore largement "informel" - d'où la difficulté de l'appréhender -, le Sénégal s'est, certes, courageusement lancé, dès 1984, avec l'appui du FMI et de la Banque Mondiale, dans des programmes d'ajustement structurel (nouvelle politique agricole, nouvelle politique industrielle, libéralisation des importations, assainissement et restructuration du secteur public et para-public, privatisations, réforme du secteur bancaire et de la fiscalité etc.). Si des résultats appréciables ont été obtenus, ils n'ont toutefois pas pu masquer le fait que la croissance économique - d'ailleurs dépassée par une croissance démographique de quelque 3 % par an - demeure très aléatoire, qu'elle est contrariée par de nombreux facteurs négatifs (insuffisance de l'épargne intérieure, désintérêt des investisseurs, concurrence des produits étrangers, baisse du cours des matières premières, fuite des capitaux, gestion déficiente, productivité insuffisante, coûts excessifs de l'énergie et d'une main-d'oeuvre très protégée etc.). Mais surtout, confronté à une augmentation dramatique du chômage dans les villes, à une paupérisation continue des populations rurales (causée en partie par de mauvaises conditions climatiques) et à une sérieuse dégradation du climat social en général, le gouvernement sénégalais n'arrive pas à réduire notablement ses dépenses (avec un déficit budgétaire de 766 mio. de dollars en 1989, l'Etat vit clairement au-dessus de ses moyens). Malgré une recherche effrénée et un peu désordonnée de nouvelles recettes, il n'arrive pas non plus à accroître suffisamment ses rentrées financières intérieures, essentiellement fiscales et douanières (ces dernières étant sévèrement obérées par la fraude et la contrebande). Enfin, en sollicitant constamment et quasi-systématiquement l'aide internationale, le Sénégal s'est placé dans une position de dépendance croissante à l'égard de ses bailleurs de fonds, lesquels se montrent désormaia beaucoup plus pointilleux sur le respect des conditionnalités de l'aide.

La crise scolaire et universitaire qui s'est poursuivie durant la majeure partie de 1988 - entraînant une "année blanche" - et qui continue de susciter des éruptions sporadiques a révélé les profonds déséquilibres et les lacunes du système éducatif ainsi qu'une crise générale de l'autorité et le mécontentement des enseignants. Elle a surtout révélé le vif malaise de la jeunesse sénégalaise (sur les quelque 7 mio. de Sénégalais, 46 % ont moins de 15 ans) et son inquiétude devant l'amenuisement des perspectives de carrière, en particulier dans la fonction publique. Les remous scolaires ont, certes, persuadé le gouvernement d'améliorer les conditions de vie et d'étude et

de promouvoir l'emploi des jeunes. L'austérité ambiante ne permet cependant pas de trouver facilement les importants moyens financiers nécessaires.

Provoquant des poussées régulières de fièvre depuis 1982, le "séparatisme" casamançais a pris une tournure tragique dès le mois d'avril 1990 et constitue aujourd'hui, quoiqu'elles en disent, un grave problème intérieur pour les autorités sénégalaises. Occupée durant deux siècles par les Portugais et usant du même créole que la Guinée-Bissau voisine, séparée du reste du Sénégal par la Gambie anglophone, la prospère Casamance, principalement peuplée par l'ethnie diola, catholique ou animiste, cultivant un particularisme régional volontiers centrifuge, s'estime négligée, voire méprisée, et exploitée par les "Nordistes" musulmans. Depuis le mois d'avril 1990, quelque 35 attentats et accrochages avec les forces de l'ordre, attribués à un "Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance" (MFDC) mais où le simple banditisme n'est peut-être pas totalement absent, auraient fait environ 170 morts et autant de blessés de part et d'autre et provoqué l'exode de plusieurs centaines de personnes (notamment en Guinée-Bissau et en Gambie). Un millier d'arrestations, dont celle du célèbre abbé Diamacoune Senghor, "cerveau" présumé du mouvement, auraient été opérées dans ce contexte jusqu'à fin 1990. L'action des forces de l'ordre, d'ailleurs, n'a pas été sans provoquer de vives critiques sur le plan des droits de l'homme, notamment de la part d'Amnesty International, et a un peu terni la réputation de l'armée sénégalaise, armée professionnelle, considérée comme disciplinée et traditionnellement apolitique. S'il s'est un peu calmé récemment, ce conflit ne paraît toutefois pas près d'être résolu, aussi longtemps du moins que le gouvernement, tout y soupçonnant la main de la Mauritanie, voire de la Guinée-Bissau, se bornera à le nier et privilégiera la répression au détriment d'une politique de réconciliation et de promotion économique de la Casamance qui, évidemment, nécessiterait des ressources financières appropriées. Pour l'heure, la situation hypothèque sérieusement le tourisme casamançais.

De son côté, l'intégrisme islamique pourrait représenter, au moins à terme ou selon les circonstances (ex. crise du Golfe, utilisation du mécontentement social), un certain danger pour la stabilité et l'unité nationales ou pour le caractère laïc de l'Etat. Certes, l'Islam des confréries, bien implanté, se montre extrêmement tolérant et garantit, en appuyant le Président Diouf, la pérennité de la République sénégalaise. Des tendances fondamentalistes se manifestent cependant çà et là, encouragées par de petits marabouts agressifs et combatifs. Elles pourraient devenir une menace, surtout si elles étaient soutenues par des puissances étrangères hostiles ou seulement soucieuses de renforcer une pratique plus stricte de l'Islam au Sénégal.

Comme on le voit, le "modèle" sénégalais, réputé démocratique et pluraliste - même s'il ne correspond pas toujours, dans les faits, à nos conceptions en la matière - demeure fragile. La tentation autoritaire, le parti unique, l'explosion populaire, les affrontements internes, la faillite économique restent des risques latents. On devrait toutefois faire confiance au bon sens et à l'esprit pacifique du peuple sénégalais ainsi qu'à son goût très vif pour ses droits et libertés. Il existe au Sénégal d'intéressantes ressources humaines qui, pour s'exprimer utilement, n'attendent qu'un cadre approprié. De plus, le Sénégal peut compter sur l'aide de l'Occident. Des pays comme la France et les Etats-Unis, pour ne citer qu'eux, ne sauraient, sans réagir, le laisser glisser dans le désordre. Le gouvernement en est conscient et accorde, de ce fait, une attention soutenue à ses relations extérieures.

II. Politique extérieure

Par sa politique mesurée, bien que "progressiste" par certains aspects, et par son rôle modérateur, le Sénégal s'est acquis, au cours des dernières années, un prestige international que sa seule importance économique et démographique ne justifierait pas. De 1988 à 1990, il s'est efforcé de maintenir cette position et d'accroître son influence en faisant notamment de Dakar un lieu privilégié de rencontres et de dialogue. Ainsi, outre de nombreuses réunions de caractère scientifique et technique, la capitale sénégalaise a pu accueillir, en mai 1989, le troisième "sommet" de la francophonie. Elle devait également abriter, en janvier 1991, le premier "sommet" en Afrique noire de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), ajourné toutefois sine die en raison de la crise du Golfe. De même, prévu en juin 1989, le Festival Panafricain des Arts et Cultures, grande célébration de la culture négro-africaine et de la diaspora noire, a été finalement annulé faute de financement. Il a été, en quelque sorte, remplacé par la première Biennale des Lettres de Dakar qui, en décembre 1990, a obtenu un succès inattendu. Au début de 1992 enfin, le Sénégal devrait être l'hôte de la 18e Coupe africaine de football (CAN).

Malheureusement, les bonnes relations que le gouvernement sénégalais se flattait d'entretenir avec ses voisins se sont gravement détériorées avec certains d'entre eux. A l'égard de la Mauritanie, on marquait à Dakar, depuis longtemps déjà, une discrète inquiétude devant le sort réservé par les Maures blancs ("Beydanes"), d'origine arabo-berbère, traditionnellement nomades, à leurs compatriotes d'origine négro-africaine, principalement installés dans la vallée du fleuve Sénégal et auxquels l'administration coloniale française avait offert une situation relativement avantageuse. Le 9 avril 1989, un banal mais sanglant incident frontalier entre cultivateurs sénégalais

et éleveurs mauritaniens dégénéra rapidement, dans chacun des deux pays, en pillages, exactions, lynchages, puis en véritables massacres de ressortissants de l'autre Etat. Avec l'aide de pays amis (France, Maroc, Espagne, Algérie), Dakar et Nouakchott rapatrièrent alors des dizaines de milliers de leurs nationaux. Au mois d'août suivant, leurs relations étaient rompues et le demeurent aujourd'hui. De multiples tentatives de médiation sont, jusqu'ici, restées vaines. Il est vrai que, dans le cadre d'une politique d'arabisation accélérée à relents racistes, la Mauritanie a continué d'expulser vers le Sénégal des milliers de Négro-africains auxquels était soudain déniée leur nationalité mauritanienne. Installés sur la rive sénégalaise du fleuve Sénégal, ces réfugiés constituent la base d'incursions armées en territoire mauritanien et un abcès de fixation du conflit. D'autre part, Nouakchott rejette définitivement l'intention de Dakar d'inclure dans un règlement la question de la frontière entre les deux pays, frontière qui suit le milieu du fleuve ("Thalweg") pour le gouvernement mauritanien mais que le gouvernement sénégalais, se prévalant d'un décret colonial français du 8 décembre 1933, place sur la rive droite, ce qui, en période de hautes eaux, la fait reculer profondément dans le territoire de la Mauritanie. Ce problème est d'autant plus sensible que, grâce à la construction des barrages de Diama (au Sénégal) et de Manantali (au Mali), toute la vallée du fleuve est promise à un intéressant développement dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) regroupant le Sénégal, le Mali et la Mauritanie.

C'est également une délimitation de frontière, maritime celle-là, compliquée sans doute par la présence possible de ressources pétrolières dans la zone contestée, qui oppose le Sénégal à la Guinée-Bissau. Requis dès 1985, un arbitrage international rendu le 31 juillet 1989 à Genève en faveur des thèses sénégalaises a été immédiatement rejeté par le gouvernement bissau-guinéen qui a désormais porté le litige devant la Cour Internationale de Justice de la Haye où il demeure pendant. Mais la frontière terrestre, longue de quelque 300 km et souvent très difficile d'accès, n'est pas non plus restée exempte d'incidents qui, en mai 1990, dans le contexte du conflit casamançais, sont allés jusqu'à de véritables affrontements entre les forces armées des deux pays.

Il n'est pas jusqu'au petit Cap-Vert, à 500 km au large des côtes sénégalaises, qui n'ait un différend avec Dakar sur la limite de leurs zones respectives de contrôle aérien.

Les relations avec la Gambie sont également troublées depuis la dissolution, le 30 septembre 1989, de la Confédération séné-gambienne qui liait les deux pays depuis le 1er février 1982. Alors que, dans l'esprit des autorités de Dakar, cette structure confédérale devait manifestement conduire, à terme, à une intégration de la Gambie dans l'ensemble sénégalais et effacer ainsi une regrettable séquelle de la colonisation, il

était évident qu'on ne souhaitait pas, à Banjul, brader la souveraineté et l'indépendance nationales, se prêter à une union économique et monétaire rejetée par les milieux d'affaires gambiens et favoriser une "sénégalisation" du pays. Depuis lors, les douanes et la police sénégalaises ont multiplié les contrôles et les tracasseries dans la zone frontalière, gênant ainsi considérablement une contrebande florissante.

Pour autant, le Président Diouf ne paraît pas avoir renoncé définitivement à son projet. Il lui a seulement donné une autre envergure. En effet, se fondant notamment sur un éventuel détournement de l'aide à l'Afrique au profit des ex-pays de l'Est, sur la nécessité du continent noir de compter d'abord sur lui-même, sur la perspective du grand marché européen et sur celle de l'unification du Maghreb, le chef de l'Etat sénégalais mène désormais campagne sur le thème de l'intégration africaine, économique mais aussi politique, à commencer par l'Afrique de l'Ouest, par exemple dans le cadre de la CEDEAO ou, mieux encore, avec les pays voisins du Sénégal (Guinée-Bissau, Gambie, Guinée-Conakry, voire Mali).

Adversaire viscéral de "l'odieux régime de l'apartheid" et partisan convaincu des sanctions, le chef de l'Etat sénégalais suit avec attention les développements de la situation en Afrique du Sud. Le 25 octobre 1990, il a, pour la première fois, rencontré le Président de Klerk en escale technique à l'aéroport de Dakar. Mais on cache mal ici un certain dépit de n'avoir pas pu encore accueillir au Sénégal le "frère Nelson Mandela" dont, néanmoins, une visite serait prévue dans le proche avenir.

Pour des raisons manifestement "intéressées", le gouvernement sénégalais s'est appliqué, ces dernières années, à renforcer ses relations avec les pays arabes et, d'abord, avec des bailleurs de fonds tels que l'Arabie saoudite et le Koweït. Dans la perspective du "sommet" de l'OCI, il a renoué avec Tripoli le 5 novembre 1988 et avec Téhéran le 1er février 1989. Il a été l'un des premiers pays d'Afrique noire à reconnaître, le 18 novembre 1988, le nouvel "Etat" palestinien dont la représentation à Dakar est désormais considérée comme ambassade de la Palestine. Par contre, les relations avec Israël demeurent rompues.

La crise du Golfe et la division du monde arabe qu'elle a accentuée ont donc plongé le Sénégal dans un cruel dilemme. Après avoir prudemment temporisé, Dakar a fini par condamner officiellement l'agression, respectivement l'annexion du Koweït, et réclamé le retrait inconditionnel des forces irakiennes conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. A la mi-septembre 1990, à la demande de l'Arabie saoudite, le Président Abdou Diouf a envoyé dans le Golfe un contingent - en fait symbolique - de 500 soldats sénégalais. Cette décision, publiquement justifiée par la nécessité de faire respecter le

droit international, a été généralement comprise et approuvée par l'opinion publique où l'on n'a pas manqué de relever les sympathies mauritaniennes envers l'Irak. Aujourd'hui pourtant, le doute et même la critique apparaissent dans certains milieux sinon dans l'opposition et des voix s'élèvent pour exiger le retour du contingent sénégalais.

Parmi les pays occidentaux, la France, qui fournit à elle seule le quart environ de toute l'aide extérieure et renfloue au besoin les caisses vides de l'Etat, conserve une grande influence et entretient avec le Sénégal des liens étroits en matière politique, économique, financière, culturelle et militaire. Le gouvernement sénégalais cherche toutefois à s'affranchir d'un dialogue trop exclusif avec l'ancienne puissance coloniale dont, au demeurant, les possibilités d'aide ne sont pas infinies. On note ainsi un rôle croissant des Etats-Unis et du Canada, ce dernier poussé par le Québec. D'autres pays augmentent également leur présence et leur aide. C'est notamment le cas du Japon, de l'Italie, de la Belgique, de la RFA, voire de la Chine et de la Corée du Sud. La CEE accorde également une assistance importante. Par contre, la Grande-Bretagne reste plutôt tournée vers l'Afrique anglophone tandis que la présence des ex-pays de l'Est est encore très modeste, URSS mise à part. Il en va de même de l'Amérique latine, représentée à Dakar par le Mexique, le Brésil et l'Argentine.

Encore considéré par les bailleurs de fonds comme le "bon élève" de la classe africaine, le Sénégal bénéficie toujours d'une importante aide extérieure, d'environ 180 mia. de francs CFA par an actuellement. Il lui sera pourtant de plus en plus nécessaire de démontrer que cette aide est valablement utilisée.

III. Relations avec la Suisse

Nouées dès 1961 et traditionnellement cordiales sans être particulièrement denses, les relations entre le Sénégal et la Suisse se sont quelque peu approfondies depuis la visite de travail à Berne du Président Abdou Diouf en juin 1986. Du côté suisse, la dernière visite bilatérale au Sénégal remonte à janvier 1979 (visite du Conseiller fédéral Pierre Aubert dans le cadre d'un périple en Afrique occidentale) tandis que le Conseiller fédéral Flavio Cotti a participé à Dakar, en janvier 1989, à la Conférence ministérielle euro-africaine sur les déchets toxiques. Au mois de mai suivant, le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Klaus Jacobi a conduit la délégation suisse au troisième "sommet" de la francophonie.

Bien que le Sénégal ne soit pas pour elle un "pays de concentration", la Suisse lui accorde cependant une aide au développement, directe ou indirecte, hautement appréciée et que nos interlocuteurs souhaiteraient voir s'étendre. La coopération technique se situe surtout dans le domaine du développement rural (l'appui aux Projets sénégalais-suisse d'enseignement agricole et forestier s'élève à quelque 17 mio. de francs pour la période d'octobre 1988 à septembre 1991). L'aide financière, quant à elle, prend la forme d'aides à la balance des paiements (10 mio. d'aide à la balance des paiements bilatérale selon l'accord du 19 décembre 1989 et 10 mio. sous forme de co-financement IDA selon l'accord du 9 février 1990). Le Sénégal bénéficie également de différentes bourses de la Confédération.

Volontiers fréquenté par les touristes suisses, le Sénégal paraît jouir, dans notre opinion publique, d'une opinion favorable sur laquelle veille attentivement l'Ambassadeur Alioune Sène, accrédité en Suisse depuis 1980 déjà et qui représente aussi son pays auprès des organisations internationales à Genève. Malheureusement, un contentieux de trafic aérien est venu récemment jeter une ombre sur nos relations bilatérales. Dans le cadre du plan de redressement de la compagnie multinationale Air Afrique, les autorités sénégalaises ont imposé à Swissair, qui desservait avec succès Dakar deux fois par semaine, des restrictions de trafic dès le 1er novembre 1989, à savoir la réduction à un seul vol hebdomadaire et le respect d'un quota de 100 passagers dans chaque sens. Les autorités suisses se sont d'emblée opposées à ces mesures. Dès le mois de novembre 1990 toutefois, Swissair a pu reprendre sa fréquence hebdomadaire antérieure mais le quota de 100 passagers n'a pas encore été levé.

Nos échanges commerciaux avec le Sénégal, d'ailleurs pauvre en ressources exportables, sont limités et ne paraissent pas près de se développer. En 1990, nos importations se sont élevées à 14 mio. de francs (poissons et crustacés notamment), en hausse néanmoins de 38 % sur l'année précédente, tandis que nos exportations, en baisse de 19 %, n'ont atteint que 9,4 mio. (machines et produits chimiques principalement), laissant ainsi un solde positif surprenant de 4,6 mio. en faveur du Sénégal. En matière financière, on notera que la Suisse est souvent citée comme lieu de destination de capitaux sénégalais en fuite.

Sur le plan culturel, les relations bilatérales sont des plus réduites.

- 10 -

En baisse enfin, la colonie suisse au Sénégal compte aujourd'hui quelque 150 personnes. Mis à part les collaborateurs de l'ambassade, de Swissair et de Nestlé-Sénégal, il s'agit essentiellement de coopérants, de missionnaires, de Suisses travaillant dans le secteur hôtelier et touristique et de représentants de firmes suisses ou étrangères. On relèvera pour finir qu'en 1989, le CICR a ouvert une représentation régionale à Dakar.

L'Ambassadeur de Suisse

(P. Barraza)